
Annnonce de la vente de biens de l'émigré Le Goix, habitant dans le district d'Épernay (Marne), lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annnonce de la vente de biens de l'émigré Le Goix, habitant dans le district d'Épernay (Marne), lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 309;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40565_t1_0309_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

deux monstres aurores ont restitué une partie des richesses qu'ils avaient dévorées. Des apôtres de la liberté ont purifié nos temples en faisant retentir les voûtes des accents de la vérité. Chaque jour on voit multiplier parmi nous la lumière et disparaître le mensonge. Agréer donc l'or et l'argent qui paraient les vieilles idoles de nos préjugés. Nous n'aimons plus que le fer et la constitution: le fer pour exterminer les ennemis du genre humain: la constitution, pour nous former aux vertus dignes de la République française.

« DIOGÈNE TENAILLE, président: BRUTUS GOBET, secrétaire. »

Les administrateurs et procureur syndic du directoire du district d'Épernay écrivent que leurs concitoyens ne croient pas aux revenants, et en donnent la preuve dans l'état de la vente des biens des émigrés, d'où il résulte que deux objets évalués l'un 8,255 l. 11 s. 6 d., et l'autre 1,272 livres ont été vendus 19,970 livres et 1,900 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs et procureur syndic du directoire du district d'Épernay (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Épernay, le 21 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen président,

« Nos concitoyens ne croient pas aux revenants; tu en seras convaincu en jetant les yeux sur la feuille ci-jointe. Nous avons commencé aujourd'hui la vente des biens des émigrés. Cent quatre vingt seize verges de vignes, divisées en sept lots, évaluées 8,255 l. 11 s. 6 d. ont été vendues 19,970 livres; cent soixante dix-huit verges de prés, évaluées 1,272 livres, ont été adjudgées, en un lot, à la somme de 1,900 livres, le tout non compris les frais.

« La première bougie s'est éteinte au milieu des cris de *Vive la République!* L'adjudicataire du premier lot a reçu des mains du Président une cocarde républicaine.

« Tu verras, par les deux autres cahiers ci-joints, que nous sommes disposés à poursuivre les adjudications sans relâche, et nous sommes persuadés qu'elles se feront avec le même avantage.

« Salut et fraternité.

« Les administrateurs et procureur syndic du directoire du district d'Épernay.

« LABESTE; GOBERT; ROGÉ; DOUAY; P. V. BOUCARD. »

A.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE, DISTRICT D'ÉPERNAY.

BIENS DES ÉMIGRÉS.

Premier cahier (3).

Biens provenant de l'émigré Le Goix, dit des Marais.

1° Une pièce de vigne, lieudit Bouron. Du midi à une sente commune, du nord au chemin

Supplément au Bulletin de la Convention du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 252.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

(3) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

de Plivot, du levant au couchant, Savart, d'autre au citoyen Champion, contenant 53 verges, située à Cramant, évaluée à 3,214 liv. 15 s. adjudgée le 21 du 2^e mois de l'an II à la somme de 5,550 livres;

2° Une autre, lieudit Bas-Vigneux, du midi au citoyen Honoré Mesla et Jacques Raillart, du nord au citoyen Lamotte, du levant au chemin d'Avize, d'autre à une sente commune, contenant 10 verges, située à Cramant, évaluée 335 liv. 10 s., adjudgée le 21 du 2^e mois à la somme de 560 livres.

3° Une autre, lieudit les Buissons, du midi au citoyen Heimequin, du nord au citoyen Simon Morizet, du levant et du couchant au chemin d'Avize, contenant 61 verges, située à Cramant, évaluée à 3,355 livres, adjudgée à 6,050 livres.

4° Une autre pièce de vigne au même lieu, du midi au citoyen Lochet, du nord à une sente commune, du levant au chemin d'Avize, du couchant à une sente commune, contenant 10 verges, située à Cramant, évaluée 447 liv. 6 s. 8, adjudgée à 1,050 livres.

5° Une autre pièce de vigne, lieudit Rochelet, du levant au citoyen Pierre Collet, du couchant à la citoyenne Legoix, du midi à une sente commune, du nord au citoyen Sébastien Balourdet, contenant 25 verges, située à Cramant, évaluée 838 liv. 4 s. adjudgée 3,000 livres.

6° Une autre pièce de vigne même lieudit, du midi au citoyen Tousserat, du nord au citoyen Honoré Mesla, du levant au chemin d'Avize, du couchant à une sente commune, contenant 30 verges, située à Cramant, évaluée 1,006 liv. 10 s. adjudgée 3,600 livres.

7° Une autre pièce, du couchant au chemin de Chouilly, du levant, du midi et du nord à.... contenant 2 verges situé à Chouilly, évaluée 57 liv. 15 s. adjudgée 160 livres.

8° Un lot composé de trois pièces de prés. La première lieudit les Pierres, du midi au citoyen Devaux, du nord au citoyen Cappu, du levant à la Pâture; contenant 50 verges. La deuxième lieudit les Longs Andins, du levant aux ci-devant régentes de Châlons, du couchant au citoyen Séjourné, contenant 101 verges. La 3^e tenant du levant à...., du couchant à Claude Robin, du midi à la Pâture, du nord à.... contenant 27 verges, située à Tours-sur-Marne, évaluée à 1,272 livres, adjudgée à 1,900 livres.

Total des évaluations : 10,527 liv. 0 s. 8 d.

Total des adjudications : 21,870 livres.

Les adjudications commenceront à 9 heures précises du matin. Tous les citoyens pourront prendre, au secrétariat, communication des lois concernant l'aliénation des biens des émigrés et des causes de la cédule.

Tous les biens sont désignés à la mesure nationale.

B.

BIENS DES ÉMIGRÉS

Second cahier (1).

Biens provenant de l'émigré Daubigny.

Le tiers d'une maison, ledit tiers comprenant toute la cour tenant au citoyen Bertin, l'aile

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.